

Voyons ce qui filtre du "rapport Mathiot" commandé par le ministre. Bien sûr, les informations fluctuent. Ainsi la LV2 d'abord bannie d'un éventuel "tronc commun" en ferait à nouveau partie, etc. Mais basons-nous sur l'essentiel, sachant que les Bacs techno et pro doivent y "passer" aussi selon le ministère mais qu'il commence par le Bac général :

Le système actuel des voies du lycée général a des défauts bien connus. Mais son remplacement par 9 filières en 1<sup>o</sup> et Terminale (mais commençant dès le second semestre de Seconde), loin d'y remédier, les porte au maximum. On reconnaîtra dans ces filières **la reproduction aggravée des inégalités actuelles** : Math/Physique, Math/Informatique, Math/SVT, Math/SES, SI/Physique, Lettres/Langues, Lettres/Arts, Lettres/Philo, HG/SES.

Ne sera-t-il pas difficile de faire croire aux parents à l'avènement d'un choix plus libre alors que c'est en fin de 3<sup>o</sup> qu'il faudra de fait viser sa filière et l'établissement qui la préparera ?

Le Baccalauréat passerait en CCF (Contrôle en Cours de Formation) pour la grande majorité des disciplines, l'année de Terminale comportant 2 épreuves vers février pour les deux matières dominantes de chaque filière, et en juin pour la Philo pour un "grand oral" devant un jury de 3 membres dont une personnalité "extérieure" (à l'Education nationale ...). **Seules** ces 4 épreuves sont encore garanties "nationales" ...

L'étalement du Baccalauréat, avec une "année à trous" au moins en Terminale, combinée à la sélection post-bac, visent à réunir l'ancien lycée et les premiers cycles universitaires dans un continuum, "Bac-3/Bac+3", où filières, pré-requis et formations post-bac formeraient autant de "tuyaux", le collège étant en même temps de plus en plus rapproché du premier degré. **Par quel miracle ce système de contrainte aggravée laissera-t-il moins de jeunes sur le carreau, le rapport Mathiot se garde bien de le dire ..**

La "réforme" **commence en fait maintenant** avec l'instauration des "pré-requis" pour les inscriptions post-bac. Autrement dit de la sélection à l'entrée à l'université. De fait le Bac ne serait plus, dès cette année, le 1<sup>o</sup> grade universitaire. Les "pré-requis" publiés le 12 décembre dernier sont de trois sortes :

- de grandes généralités ("culture générale" ...) qui impliquent la renonciation à donner les moyens à l'enseignement secondaire d'apporter ces bases,
- des dispositions précises visant à faire barrage (exigences "scientifiques" en Staps, relevant du lycée général à l'entrée des diplômes technologiques) – et font douter de la volonté, et des moyens, des universités à organiser les "années de remise à niveau" qui avaient été annoncées,
- des dispositions discriminantes voire idéologiques autour des notions d' "engagement associatif" et d' "investissement citoyen" ...

C'est une **sélection concurrentielle et arbitraire** qui se met en place. Parions, hélas, qu'on va vite oublier les "ratés d'APB" devant ce qui commence en ce mois de janvier 2018 ...

Complétée par la semestrialisation et par une diminution des horaires-élèves allant de -0,5 heures à - 2,5 en 1<sup>o</sup> et de - 2 à -4 en Term selon les schémas horaires qui circulent, ces mesures conduisent pour les personnels enseignants :

- à la **suppression de 12 000 postes a minima et plus probablement près de 25 000,**
- à l'**annualisation** des horaires et à une dégradation accentuée de leurs conditions de travail et de leur autonomie pédagogique et professionnelle.

Ces orientations du rapport Mathiot et la sélection post-bac en cours de mise en place sont bien entendu en cohérence avec une politique hostile envers ces fondamentaux que sont les services publics et la fonction publique, la sécurité sociale et le droit du travail.

**Le SNES-Allier appelle les personnels de lycée à prendre la mesure de ces projets, à ne pas se disperser entre disciplines, à se réunir et à discuter des moyens d'action que nos professions doivent mettre en œuvre.**

**Il s'adresse également aux parents, étudiants et futurs étudiants : c'est ensemble que nous pouvons empêcher la mise en concurrence généralisée.**